



AVIS AVRIL 2023

1. Travaux carrefour route des 4 vents -D996

Les travaux d'aménagement de l'entrée sud de Saulon-la-Rue (côté 4 vents) RD 996 - rue de Dijon - réalisés par l'entreprise EUROVIA pour le compte du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (suivant convention avec la commune de Saulon-la-Rue, la commune de Barges et l'entreprise SONOFEP) débuteront **le lundi 17 avril** pour une durée de un mois.

Ces travaux perturberont la circulation qui se fera de manière alternée par des feux tricolores. **La route des 4 vents sera barrée le temps des travaux.** Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation.

Attention ! changement d'arrêt de bus pour les élèves de maternelle et d'élémentaire à partir du lundi 24 avril

Pour cause de travaux au carrefour de la route des 4 vents et de la D996, qui auront lieu **du 17 avril au 17 mai**, le parcours du bus pour les élèves de maternelle et d'élémentaire sera modifié. L'arrêt du bus de transport scolaire ne se fera plus devant la mairie mais **à la cabine de bus** située face au n°18 de la Grande rue, le temps des travaux. Les enfants transportés seront amenés et récupérés par les parents à la cabine de bus. Depuis la cabine jusqu'à l'école les enfants seront accompagnés par une personne désignée par monsieur le Maire, sous la responsabilité de la commune. Les horaires ne changeront pas.

2. Inscriptions pour la rentrée scolaire 2023 : nouveaux arrivants

Retrait des dossiers uniquement pour les futurs CM sur le site de la mairie de Barges, pour les autres niveaux sur le site de la mairie de Saulon-la-Chapelle.

3. Rappel : Impôts fonciers, Propriétaires : mise en place d'une nouvelle obligation déclarative

(Info donnée par le service des impôts)

En tant que propriétaire, vous êtes concerné(e) par cette nouvelle obligation déclarative. Ainsi, vous devez pour chacun de vos locaux (y compris les parkings, caves, etc.), indiquer à quel titre vous les occupez et, quand vous ne les occupez pas vous-même, l'identité des occupants et la période de leur occupation (situation au 1er janvier 2023).

Vous avez **jusqu'au 30 juin 2023** pour déclarer la situation d'occupation de vos biens, dans l'onglet « Biens immobiliers » de votre espace sécurisé sur le site impots.gouv.fr.

Afin de faciliter votre déclaration, **les données d'occupation connues des services fiscaux sont préremplies**. Il est important, même en cas de pré remplissage, de vous assurer que les informations qui vous concernent sont justes. Dans le cas contraire, vous devez les corriger. Après cette première déclaration, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration de votre part.

4. Concessions cimetièrè

Lors du dernier conseil il a été décidé de permettre aux habitants âgés de plus de 70 ans de réserver une concession au cimetière. Les personnes intéressées pourront contacter la secrétaire de mairie.

5. Nouveaux tarifs pour la location de l'ERL et du préau à partir du 7 avril 2023

TARIFS DE LOCATION – à partir du 7 avril 2023		
ESPACE DE RENCONTRE ET DE LOISIRS		
	Habitants de Barges	Non Bargeois
Week-end du vendredi 16 h au lundi 8 h	320 € (acompte 110 €)	500 € (acompte 140 €)
Journée hors WE de 8 h au lendemain 8 h	160 € (acompte 45 €)	280 € (acompte 75 €)
Electricité	Forfait de 25 € d'avril à septembre Forfait de 60 € d'octobre à mars	
Vaisselle (couverts complets)	40 couverts 25 €, 80 couverts 50 € 100 couverts 65 €, 120 couverts 75 €	
Caution	2 000 €	2 000 €
PREAU		
Attention : pour les personnes extérieures au village, pas de location du préau seul, <u>location couplée obligatoirement</u> avec l'espace de rencontre et de loisirs.		
Journée	70 € (acompte 35€) 10 € électricité	120 € (acompte 60 €) 10 € électricité
Deux jours	90 € (acompte 45 €) 15 € électricité	180 € (acompte 90 €) 15 € électricité
Caution	500 €	500 €

6. Dératisation des réseaux d'eaux usées

Intervention de la société SHB, missionnée par Véolia, une demi-journée durant la semaine du 17 au 21 avril pour la pose d'appâts rodenticides. Les bouches traitées seront identifiées. Le retrait des appâts se fera durant la semaine du 22 au 26 mai 2023.

7. Yannick vous invite aux Portes ouvertes de l'Atelier le samedi 22 avril de 10h à 17h, 17 rue En Vougeot. Démonstration d'impression 3D et de gravure laser- vente de cadeaux personnalisés.

Animations

22 avril : course d'orientation enfants (commission jeunes)

29 avril : bal Complètement Barges

8 mai : commémoration victoire de 1945

13 mai samedi après-midi : Printemps des cimetières (commission cimetière)

14 mai marche gourmande (Comité d'animation)

3 juin matinée désherbage

Commémoration du 8 mai 1945– RV 11h30 devant le monument aux morts-
Vous êtes cordialement invités à partager le verre de l'amitié.